

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.13/16

L'eau potable de la Ville de Delémont est-elle aussi saine ?

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

Le Conseil communal adresse ses remerciements à l'auteur de la question. Elle lui donne l'occasion de présenter au Conseil de Ville les réponses suivantes à propos d'un sujet d'actualité.

### **Qu'en est-il à Delémont ? Y a-t-il des normes fixées pour l'effet possible cocktail ? Cette problématique est-elle connue ?**

- Cette situation est bien évidemment connue et suivie par le Conseil communal et les services communaux concernés. Une participation régulière aux journées techniques spécifiques assure les connaissances à jour du personnel, comme par exemple la dernière en date au sujet de la sécurité d'approvisionnement à Yverdon-les-Bains le 1<sup>er</sup> février 2017.
- Aujourd'hui les résultats d'analyse de l'eau potable distribuée à Delémont ne démontrent pas de problème particulier et tous les résultats d'analyses démontrent la qualité et la potabilité de l'eau. Ils répondent à la législation fédérale en vigueur, soit la Loi sur les denrées alimentaires. Il n'y a pas de législation cantonale ou communale particulière en la matière. A ce jour, le traitement des micropolluants, sous l'aspect de l'effet cocktail, n'est pas prévu dans cette base légale. Chaque micropolluant est considéré individuellement.
- La problématique générale de l'effet cocktail est suivie par les SID. Tout changement des bases légales en la matière entraînera des modifications du traitement de l'eau dont les besoins d'investissements, inconnus à ce jour, feront l'objet de demandes de crédit au Conseil de Ville le moment venu.
- Pour le traitement des micropolluants, il y a effectivement l'osmose inverse, la micro- ou nano-filtration ainsi que les lits de charbon actif, pour ne mentionner que ceux-ci. Les rejets industriels spécifiques connaissent encore d'autres techniques d'épuration, tant des micropolluants que des sources polluantes diverses.

### **Faudrait-il informer ou favoriser une option de microfiltration à domicile ?**

- Les résultats d'analyses effectuées régulièrement démontrent que l'eau de Delémont est de bonne qualité et répond à la législation en vigueur. Les SID communiquent chaque année à leurs clients les résultats d'analyse de la qualité de l'eau par un document accompagnant leur facture durant le deuxième semestre, afin de diminuer les frais de port et l'impact environnemental d'un tel envoi.
- Si nécessaire, et ce sera fait pour les micropolluants si les connaissances en la matière se précisent, le journal *Delémont.ch* est utilisé par les SID pour communiquer à propos des sujets d'actualité.
- Aujourd'hui il serait démesuré de demander aux propriétaires de réaliser à grand frais des installations de microfiltration à domicile, tant les recherches académiques peinent à prouver des causes à effets directs, vu l'hygiène de vie générale des consommateurs. Il faut rappeler que ces installations génèrent des coûts d'investissement et d'exploitation non négligeables pour les propriétaires. Pour le surplus en matière d'information, les entreprises qui vendent de tels appareils se chargent de cette communication.

Le Conseil communal profite de rappeler la très bonne qualité de l'eau des distributeurs en général, comparable à l'eau en bouteille, avec un impact écologique et un prix très largement inférieurs à l'eau vendue en bouteille.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 6 février 2017